

**Séance publique du 10 septembre 2001**

**Délibération n° 2001-0195**

commission principale : déplacements et urbanisme

objet : **Petits aménagements de voirie et de signalisation lumineuse au bénéfice des transports urbains - Approbation d'une convention avec le SYTRAL**

service : Délégation générale aux services urbains et à la proximité - Direction de la voirie

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 27 août 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération en date du 26 avril 2001, le bureau du SYTRAL a décidé de réaliser une série de petits aménagements de voirie et de signalisation lumineuse sur l'ensemble de l'agglomération en vue d'améliorer les conditions de circulation des autobus et le confort d'attente des usagers aux arrêts.

L'exécution de ces aménagements de voirie, de signalisation lumineuse et de régulation du trafic a été confiée à la communauté urbaine de Lyon en sa qualité de propriétaire et de gestionnaire des voiries communautaires.

Les travaux étant exécutés au bénéfice et à la demande du SYTRAL, celui-ci s'engage à prendre en charge leur financement.

La convention qui est présentée définit les modalités d'exécution et de règlement des études et des travaux pour l'année 2001.

Elle précise, en particulier, que le financement apporté par le SYTRAL s'élève au montant prévisionnel de 5 110 000 F (frais de portage de la TVA à 2,20 % inclus), soit 779 014,48 €;

Vu ladite convention ;

Vu la délibération en date du 26 avril 2001 du SYTRAL ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

**DELIBERE**

**1° - Accepte** cette convention et autorise monsieur le président à la signer ainsi qu'à la rendre définitive.

**2° - Les dépenses** correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire aux budgets primitifs de la Communauté urbaine - direction de la voirie - exercices 2001 et suivants - en dépenses : comptes 212 100, 215 110, 215 210, 215 220, 215 310, 215 320, 231 530 et 231 540 - en recettes : compte 132 600 - opération 0044.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,